

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMBLET**

**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CHANIER, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	14
Date de la convocation :	04/12/2015
Date d'affichage :	04/12/2015

**Présents : Mmes MM. Alain CHANIER, Michèle DUFFAULT, Pascal LOT, Claude BATISSE, Annie JARDOUX, Nicole COSSIAUX, Alain NESSON, Jean-Pierre JACQUET, Liliane MERITET, Thierry LOBJOIS, Lydie BLOYER, Perrine BIGNOZET, Michel HUREAU, Delphine MICHARD**

**Absent excusé : M. Arnaud LAMY**

**M. Alain NESSON est nommé secrétaire de séance.**

**N° 2015/12/10/01**

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE, AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE EN BOULANGERIE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancienne poste en boulangerie, trois architectes ont été sollicités concernant la mission de maîtrise d'œuvre. Il s'agit de Mme Anne KERGROHENN, Mme Céline BARGOIN et M. Jean-François BRUN.

Chacun a transmis une proposition. Celle de M. Jean François BRUN, d'un montant de 3 650,00 € HT soit 4 380,00 € TTC, est la moins élevée.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de retenir cette offre.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- DECIDE de retenir l'offre de M. Jean-François BRUN, architecte, concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ancienne poste en boulangerie d'un montant de 3 650,00 € HT soit 4 380,00 € TTC,

- AUTORISE M. le Maire à signer la proposition de maîtrise d'œuvre afférente.

**N° 2015/12/10/02**

**ACQUISITION FOUR BOULANGERIE**

M. le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancienne poste en boulangerie, il convient d'acquérir un four électrique à soles.

Trois fournisseurs spécialisés ont été sollicités et ont transmis une proposition : PB équipement, Delaire et Selecpro.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société Selecpro, la moins élevée, d'un montant de 31 449,00 € HT, soit 37 738,80 € TTC et qui répond aux caractéristiques techniques exigées.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir le four électrique à soles proposé par la société Selecpro, d'un montant de 31 449,00 € HT, soit 37 738,80 € TTC.

- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget annexe boulangerie 2016.

N° 2015/12/10/03

**CONTRAT DE PRET CREDIT MUTUEL, FINANCEMENT TRAVAUX AMENAGEMENT TERRES FORTES 2015 - BUDGET PRINCIPAL**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser un emprunt pour financer les travaux d'aménagement des Terres Fortes prévus au budget principal. M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre du Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt	40 000,00 €
Objet	Financement des travaux d'aménagement des Terres Fortes
Durée	15 ans
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe 1,76 %
Périodicité des échéances	Annuelle
Amortissement	Progressif
Type d'échéance	Echéances constantes
Montant des échéances	3 057,40 €
Commission d'engagement	150 €

- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur.

---